

CONFERENCE AFRICAINE SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS-UNIES SUR LES ARMES LEGERES: BESOINS ET PARTENARIATS

Centurion Lake Hotel, Pretoria, Afrique du Sud

18-21 Mars 2002

RAPPORT SUR LA CONFERENCE

Introduction

1. Du 18-21 mars 2002, des délégués de 41 pays d'Afrique, 29 délégués des pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), trois pays observateurs, huit secrétariats internationaux et régionaux et trente trois organisations non gouvernementales de la société civile se sont rencontrés au Centurion Lake Hotel, à Pretoria, en Afrique du Sud pour participer à la Conférence Africaine sur la Mise en Oeuvre du Programme d'Action des Nations Unies sur les Armes Légères : Besoins et Partenariats.
2. La Conférence a été co-sponsorisée par les gouvernements d'Autriche, du Canada, du Kenya, du Mali, des Pays-Bas, du Nigeria, la Norvège, l'Afrique du Sud, la Suisse et le Royaume-Uni ; elle avait pour objectif de reprendre les accords contenus dans le Programme d'Action des Nations Unies pour prévenir, lutter et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre Dans Tous Ses Aspects (connu dans la suite du rapport sous le sigle UNPoA), et les aspects relatifs à la Déclaration de Bamako, d'étudier comment le processus de mise en place sur le plan national, sous-régional et international peut être soutenu par les pays africains et ceux de l'OCDE.
3. La Conférence a été répartie en six sessions de travail. Dans les trois premières sessions de la Conférence, les participants ont eu pour tâche de réviser la mise en place des accords dans plusieurs domaines essentiels concernant la gestion des stocks, la tenue d'archives, la collecte, la destruction et la législation, et l'échange d'information. Ces sessions ont également effectué la révision du statut de la mise en place dans d'autres régions du monde. Les trois dernières sessions ont traité des priorités régionales susceptibles d'être affectées par la réalisation de l'action en Afrique ; il y était également question de développer des principes directeurs et des partenariats afin de soutenir une action continue pour prévenir, lutter et éradiquer, en Afrique, la vente illicite, dans tous ses aspects, des armes légères et de petit calibre.
4. Les délégués ont centré la plupart de leurs débats sur deux thèmes principaux : l'identification des différences et des points communs se dégageant des évaluations sous-régionales des besoins à court et long termes et des exigences de la mise en place de l'action en Afrique ; développer des principes directeurs flexibles pouvant favoriser la mise en place de partenariats soutenus parmi les gouvernements et entre les gouvernements et la société civile au plan international, régional et national.
5. Les délégués africains ont également remarqué que, prévenir, lutter et éradiquer la prolifération des armes légères et de petit calibre de l'Afrique est un élément primordial pour promouvoir la sécurité à long terme et créer des conditions pour un développement permanent ; cela constitue la pierre angulaire du " Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique " connu aussi comme le NEPAD, reconnu par les chefs d'états Africains et les gouvernements le 11 juillet 2001, lors du sommet de l'OUA, à Lusaka, en Zambie.
6. Pendant la Conférence, les aspects du UNPoA ont été notés dans l'ensemble en même temps que les délégués africains ont fait référence particulière à la Déclaration Ministérielle de l'OUA sur une Approche Commune pour adresser le problème de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre ; cette Déclaration avait été adoptée à Bamako, au Mali, en décembre 2001 et a tenu compte des initiatives, conventions et protocoles légaux développés aux niveaux sous-régionaux ; parmi ces initiatives, celles prises par les états africains à Ndjamen, en octobre 1999 dans le cadre du "UN Standing Committee of Security in Central Africa", le Moratoire de la CEDAO, la Déclaration de Nairobi et son "Coordinated Agenda for Action in the Great Lakes and the Horn", le Protocole sur le Contrôle des Armes à feu, les Munitions et Autres Equipements Relatifs dans la région de la SADC.
7. Les délégués ont, en général, insisté sur la question de la prolifération incontrôlée et du mauvais usage fait des SALW, phénomène qui constitue une grande préoccupation d'abord pour les Etats touchés, et ensuite, pour la communauté internationale dans l'ensemble. Ils ont également accentué le fait que le UNPoA représente une réussite internationale importante qui fournit un cadre flexible d'actions pour la prévention, la lutte et l'éradication de la prolifération des armes.
8. La Conférence a, de façon particulière fait remarquer la nature complexe du problème et ses effets sur la paix, le développement socio-économique, la démocratie et une bonne gouvernance ; il faut également mentionner l'interconnexion des initiatives nationales, sous-régionales, régionales et globales qui aboutit à des actions adressant la question du trafic illicite, dans tous ses aspects, des SALW.

9. Les délégués se sont penchés sur deux domaines dans lesquels la vente illicite des armes légères dans tous ses aspects a des conséquences néfastes sur le continent africain :
- 9.1 L'accès du syndicat du crime et des groupes terroristes aux armes légères et la nécessité pour les pays africains et leurs partenaires de renforcer la coopération afin d'adresser le problème d'une manière effective et de permettre à ces pays d'avoir leur part dans la lutte globale contre le terrorisme.
- 9.2 La prolifération, dans des contextes d'après-guerre, d'armes légères parmi les anciens combattants des groupes rebelles et l'importance d'une coopération plus étendue pour permettre une mise en oeuvre efficace, dans les pays et les régions sortant de conflits, de programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration.
10. Les délégués à la Conférence ont fait remarquer que :
- 10.1 il est important d'assurer des initiatives soutenues pour prévenir, lutter et éradiquer la vente illicite des SALW dans tous ses aspects dans les régions touchées ;
- 10.2 malgré que les gouvernements aient la responsabilité de mettre les programmes des SALW en oeuvre, ils sont encouragés à joindre leurs actions à celles de la société civile, qui a un rôle important à jouer dans de telles initiatives ;
- 10.3 les ressources peuvent être mieux utilisées dans la poursuite d'actions à long terme si les pays pouvaient faire la différence entre les mesures qu'ils peuvent adopter et leurs propres ressources ; l'assistance peut être évaluée à travers la coopération avec les pays voisins ; la demande d'une assistance internationale dans les cas où elle n'est disponible ni sur le plan national ni sur le plan régional.
11. Pour ces raisons, les délégués à la Conférence ont accentué le fait que différentes sortes de partenariats doivent être élaborés entre les pays et la région ; ces partenariats doivent s'observer parmi les pays partenaires et ceux situés dans les régions affectées, et parmi le gouvernement et la société civile.

Besoins et Exigences

12. Les délégués ont tourné leur délibérations sur les particularités d'une mise en oeuvre en Afrique. Une série de séminaires régionaux ont été organisés afin d'identifier les priorités nécessitant une action urgente basée sur la conception que chaque sous-région a des caractéristiques propres et un cadre de coopération lié à la prévention, la lutte et l'éradication de la vente illicite, dans tous ses aspects, des armes légères et de petit calibre.
13. Les groupes de travail ont examiné les actions permettant de faciliter la mise en oeuvre nationale sur les recommandations ayant fait l'objet d'un accord préalable ; ces groupes ont également examiné les actions pouvant faciliter des interactions qui aboutiraient à une coopération régionale. Les résultats obtenus à l'issue des débats des groupes sont les suivants :

Afrique du Nord :

Président : Mr. Belaoura (Algérie)

Mr. Donowaki (Japon)

- Le groupe de l'Afrique du Nord s'est réuni et a considéré les besoins et les priorités de la sous-région quant à la mise en oeuvre du Programme d'Action des Nations Unies pour prévenir, lutter et éradiquer la vente illicite, dans tous ses aspects, des armes légères et de petit calibre (UNPoA). Etaient présents à cette réunion les délégués de l'Algérie, de la Libye, du Maroc et de la Tunisie.
- Le groupe a accueilli favorablement cette conférence organisée dans le cadre de- comme la suite- du UNPoA.
- Le groupe a réaffirmé son respect des principes repris dans le UNPoA et son engagement dans le processus de réalisation des recommandations y mentionnées.
- Dans ce contexte, le groupe accepte la coopération avec les partenaires et la création d'un partenariat tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

I - Mise en place nationale des recommandations préalables :

- En admettant que des progrès ont déjà été réalisés dans la région quant à la mise en oeuvre du UNPoA sur

la vente illicite des armes légères le groupe encourage, la création, sur le plan national, de points focaux là où ils font défaut.

- Le groupe recommande un renforcement de la coopération, quand elle est nécessaire, à un niveau bilatéral.
- Le groupe est en faveur de la coopération entre les Etats membres et les partenaires, de la façon exigée et quand le moment s'impose, reconnaissant par là les besoins spécifiques de chaque région vis-à-vis de la question de vente illicite d'armes légères et de petit calibre.
- Le groupe appelle à un renforcement de la coopération sur les questions relatives à la prolifération des armes légères favorisée par le syndicat du crime et les groupes terroristes, et, dans ce contexte, il encourage la création de partenariats quant aux questions d'échange d'information, de formation, d'acquisition de capacités et d'assistance technique.

II - Actions pouvant faciliter des interactions qui aboutissent à une coopération régionale :

- Le groupe encourage une plus grande coopération avec les organisations internationales responsables dans la lutte contre la vente illicite des armes légères ; parmi ces organisations, INTERPOL et la World Customs Organisation (Organisation Mondiale de la Douane).
- En reconnaissant que les différentes régions de l'Afrique ont différents besoins et capacités, le groupe accepte la coopération dans l'identification des domaines spécifiques de coopération pour les régions touchées.
- En prenant en considération la coopération existant entre les pays des régions qui se trouvent au sein des mécanismes régionaux en place, le groupe appelle à une coopération régionale renforcée et au dialogue dans la lutte contre la vente illicite des armes légères et de petit calibre.
- Le groupe en appelle à la coopération et l'assistance des Etats partenaires afin qu'ils puissent renforcer l'acquisition des aptitudes et les capacités de l'OUA dans le domaine de la prévention, la lutte et l'éradication de la vente illicite des armes légères et de petit calibre sur le continent.
- Le groupe encourage la création de partenariats concrets afin d'augmenter les capacités des mécanismes régionaux existants afin d'adresser le problème des armes légères illicites.
- Le groupe est pour la ratification d'instruments globaux et régionaux dans la lutte contre le terrorisme.
- Le groupe a exprimé son soutien dans la suite à apporter à la Déclaration de Bamako, et, dans ce contexte, reçoit favorablement le développement de la coopération au sein de l'OUA et d'autres organisations pour la mise en oeuvre des recommandations contenues dans les points précédents.

Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale :

Présidents : Ambassadeur Ogunbanwo (Nigeria)
 Mr. Adjoumani Koffi (WARPCCO, Cote d'Ivoire)

I - Actions qui peuvent faciliter la mise en oeuvre nationale des recommandations préalables :

- La création de Points Focaux au plan national et/ou la coordination nationale des agences/organisations
 - Les états membres de la CEDEAO et de la CEEAC doivent créer des Points Focaux au Plan National.
 - Il est requis des donateurs qu'ils puissent fournir des équipements tels des ordinateurs, un matériel de support de secrétariat et des équipements de communication pour les Points Focaux au plan National
 - Il faut apporter de l'aide dans le problème de trafic et de prolifération d'armes légères dans les pays de la CEDEAO et de la CEEAC et il faut accroître la coopération au niveau des frontières
 - Un autre besoin important est d'apporter de l'assistance pour permettre la formation des formateurs. La formation doit couvrir les domaines opérationnels et tactiques et les mesures légales. Les Points Focaux Nationaux doivent estimer le coût et le soumettre aux donateurs.
 - Il faut une formation pour les services (par exemple dans les fouilles, les confiscations et les enquêtes sur les armes à feu) de la police, les services de la douane, l'immigration, etc. afin qu'ils puissent lutter contre le trafic des armes et mettre le PoA en place.

- Entreprendre des campagnes de sensibilisation du public pour informer les nationaux sur les dangers de l'usage abusif des SALW.
 - La communauté internationale doit supporter les efforts entrepris pour éveiller les consciences sur les SALW. Les médias doivent soutenir les efforts fournis pour se focaliser sur le problème des SALW et pour éveiller la conscience publique.
 - Les Etats doivent utiliser les ministères de l'information, les programmes dans les écoles, les programmes de télévision, les productions dramatiques et les écrivains. Il est nécessaire de créer un programme enseignant la paix dans les écoles. Les pays de la CEDEAO et ceux de la CEEAC doivent se servir des structures d'autorité traditionnelles, des groupes de femmes et d'enfants pour créer des programmes inspirés des campagnes de sensibilisation sur le SIDA. Pour cela, il faut leur apporter de l'aide, à eux et aux ONGs qui ont besoin d'équipement et de soutien pour faciliter les initiatives d'éveil des consciences.
 - Des exercices de sensibilisation du public impliquant tous les secteurs de la société doivent être entrepris à grande échelle. Les anciens combattants doivent jouer un rôle important dans la collecte des armes et ils doivent constituer un modèle afin d'encourager les populations à rendre les armes
 - Il faut apporter une attention toute spéciale à la protection des enfants touchés par les conflits et à la réintégration des enfants soldats.
 - Les cultures de la violence doivent changer en cultures de paix.
- Révision de la législation nationale en matière de possession et utilisation d'armes légères et de petit calibre :
 - La CEDEAO et la CEEAC doivent créer des registres nationaux de propriétaires et revendeurs d'armes à feu; elles doivent en plus procéder à l'inventaire des stocks et mentionner par écrit tous les stocks de SALW de l'Etat ; les fichiers doivent également être informatisés. Afin que ces organisations parviennent à atteindre ce résultat, il faut leur apporter de l'assistance et il faut également les assister dans le marquage et le dépistage des armes.
 - Les avocats et les intellectuels doivent s'engager dans la révision de la législation nationale des pays de la CEEAC afin de s'assurer qu'elle est conforme aux accords internationaux de Bamako, au Protocole des Nations Unies et au UNPoA. Les Etats doivent incorporer ces accords dans la législation nationale.
 - Les avocats et les intellectuels doivent s'engager dans la révision de la législation nationale des pays de la CEDEAO afin de s'assurer qu'elle est conforme aux accords internationaux du Moratoire de la CEDAO, de Bamako, au Protocole des Nations Unies et au UNPoA. Les Etats doivent incorporer ces accords dans la législation nationale.
 - Il est important que les pays se mettent d'accord sur base d'instruments légaux afin d'élaborer le Moratoire. Les Etats de la CEDEAO doivent harmoniser et renforcer la législation, en adoptant par exemple des peines communes pour la violation des SALW. Le Secrétariat de la CEDEAO devrait être chargé de cette question.
 - L'harmonisation de la législation est capitale. Il est requis des donateurs qu'ils puissent soutenir les réunions des experts organisées sur le plan national et régional dans le but de revoir la législation et de faciliter le processus de renforcement et d'harmonisation. Les donateurs devraient soutenir la participation des experts internationaux à ce processus.
- L'évaluation nationale est requise pour identifier les manières d'améliorer les capacités et d'introduire des méthodologies et des actions qui peuvent permettre l'évaluation des besoins de réhabilitation, de la formation des anciens combattants et de l'identification des voies par lesquelles la capacité opérationnelle peut être améliorée pour le renforcement de la loi, par : le transfert des armes, les importations, la gestion des stocks existants, la tenue d'archives, la surveillance de la vente illégale, la supervision du contrôle des frontières et - pour les pays de la CEDEAO, la surveillance du respect au Moratoire de la CEDEAO.
 - Il est requis des donateurs qu'ils prévoient des formations pour améliorer le contrôle des frontières et la coopération dans le marquage et le dépistage des SALW. L'équipement et le transport pour les agences de renforcement de la loi constituent des besoins à combler en priorité car ils permettent aux agences gouvernementales de traiter le problème des SALW sur le terrain.

II. Actions qui peuvent faciliter les interactions qui aboutissent à la coopération régionale :

- Création de Points Focaux au niveau régional :
 - La coopération entre les NFPs est vitale. Les Etats doivent fournir, au Secrétariat de la CEDEAO, des détails sur les NFPs, leurs structures, leurs contacts, afin qu'il les fassent circuler dans tous les Etats membres pour favoriser la coordination et l'échange d'information.
 - Les donateurs doivent soutenir la création d'un réseau régional qui permettrait d'améliorer la coopération entre les NFPs.
 - Amélioration des mécanismes qui conduisent à l'échange d'information entre la police, la tenue des registres et le dépistage des stocks saisis et confisqués.
 - Les donateurs doivent soutenir la coopération entre la police dans les bureaux d'Interpol de l'Afrique de l'Est, surtout en ce qui concerne l'échange d'information sur le trafic illicite des armes, sur la drogue et le blanchiment de l'argent, et sur les stocks capturés et confisqués. Il faut apporter de l'assistance à la police nationale afin de lui permettre d'effectuer des échanges avec Interpol.
- Conformité améliorée au Moratoire.
 - Le Secrétariat de la CEDEAO doit être renforcé afin de faciliter la mise en oeuvre du Moratoire.
- Mécanismes de consultation pour revoir et renforcer le Moratoire de la CEDEAO sur les importations, les exportations et la fabrication des SALW (y compris les moyens de mieux utiliser les structures du PCASED)
- Mécanismes de consultation qui aboutissent à une coopération améliorée en Afrique centrale et au développement d'un dialogue régional efficace pour discuter des questions relatives à la prévention, la lutte et l'éradication de la vente illicite, dans tous ses aspects, des armes légères et de petit calibre.

Afrique de l'Est, les Grands Lacs et la Corne de l'Afrique :

Présidents : Ambassadeur. Ligabo (Kenya)
 Directeur des Opérations (Uganda)

Le Processus National par lequel l'Etat membre créé un plan National pour diriger le mécanisme de mise en oeuvre d'un programme d'action, a été mis en place dans cette région. Les différents Etats membres ont réalisé des progrès sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Nairobi, la Déclaration de Bamako et le Programme d'Action des Nations Unies ; les priorités diffèrent selon les besoins et les objectifs nationaux. Cependant, le groupe de travail s'est mis d'accord sur les priorités générales suivantes :

I - Actions qui peuvent faciliter la mise en oeuvre au niveau national.

- Création de Points Focaux au niveau national et / ou les agences de coordination nationale/organismes
 - La priorité doit être accordée à un Secrétariat opérationnel qui peut coordonner et informer le mécanisme de création de Points Focaux au niveau national dans la région, procéder à l'échange d'information et soutenir les NFPs par des lignes directrices et des critères communs , tels la procédure standard d'opération, la structure, les fonctions, etc.
 - La création de NFP constitue une autre priorité pour les Etats membres. Sans la création d'un point focal, la réalisation des différents accords, programmes d'action et déclarations s'avèrera très difficile à mettre en place et à coordonner au niveau régional. Cette création doit s'effectuer au sein d'un ministère/ une agence où elle peut pleinement jouer son rôle aux niveaux national et régional. Cette agence doit posséder une connaissance de la gestion de la question des armes.
 - La formation, l'acquisition des aptitudes et autres ressources doivent servir pour permettre aux Points Focaux Nationaux de remplir leur rôle aux niveaux national et régional.
 - Les Etats membres doivent tenir compte du rôle de médiateur et d'appui que jouent le Secrétariat de Nairobi et les organisations partenaires dans la mise en place de Points Focaux au niveau national.
 - Les Etats membres doivent fournir un rapport détaillé sur leurs Points Focaux aux autres Etats membres et au Secrétariat de Nairobi.

- Il se pose un besoin prioritaire de support technique par les gouvernements partenaires afin de faciliter la mise en place en donnant autorité d'action au Secrétariat de Nairobi et aux différents Points Focaux Nationaux. Une mise en oeuvre soutenue repose logiquement sur la capacité et l'efficacité technique des ressources humaines disponibles pour rendre ces mécanismes opérationnels. La formation et autres supports techniques doivent être coordonnés aux niveaux national et régional. A cet égard, les organisations partenaires dans la coordination et l'assistance jouent un rôle crucial.
- Les ressources financières et autres sources de soutien utilisées pour permettre aux points focaux et au secrétariat de jouer leur rôle doivent, selon les circonstances, être sollicitées par les gouvernements partenaires envisageant de recevoir de l'aide.
- Entreprendre des programmes de sensibilisation publique :
 - La sensibilisation publique dans la région est vraiment nécessaire pour informer les citoyens des dangers du mauvais usage des SALW. Présentement, le débat n'a pas été porté au niveau National et/ou Régional. Des efforts concertés pour éveiller les consciences sur la question ainsi que pour mettre des programmes en place, doivent être fournis.
 - La création de structures nationales pour soutenir la mise en oeuvre au niveau national, en impliquant la société civile, doit être encouragée car elle peut grandement contribuer à l'éveil de la conscience du public.
 - L'éveil de la conscience du public doit être un mécanisme continu, qui s'effectue tout en accompagnant et en informant chaque étape du processus de mise en oeuvre, tout cela dans le but de s'assurer que le public est informé et conscient de ce qui se passe et qu'il est appelé à participer au processus. Des forums d'adoption de principes directeurs, là où ils existent, peuvent également être utilisés dans ce but.
 - Des efforts combinés dans le but de faire circuler l'information dans la région doivent être dirigés à travers les mécanismes régionaux, tels le Secrétariat de Nairobi, l' EAC et l' IGAD. L' organisation d'évènements spéciaux et de programmes en coopération avec tous les niveaux de la société peut également s'accorder avec cet objectif. Le soutien pour, et la contribution à la Lettre de Nouvelles du Secrétariat de Nairobi, " Progress " peut contribuer un peu plus à cet égard.
 - Les ressources pour le développement et la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation aux niveaux national et régional doivent s'accompagner d'une formation et de l'acquisition des aptitudes afin de permettre la réalisation de programmes soutenus dans les limites de cette exigence. L'assistance technique aussi bien des gouvernements que de la société civile doit être utilisée pour assurer une mise en place efficace.
- Entreprendre une révision complète de la législation nationale, des règles et procédures administratives quant à la possession et à l'utilisation des armes légères et de petit calibre, avec pour objectif, entre autres :
 - Renforcer les interdictions et pénaliser les offenses qui visent la possession et l'usage des SALW illégales.
 - Renforcer les régulations en matière de gestion des armes, y compris le besoin de créer, revoir, renforcer et harmoniser la législation à cet effet.
 - L'assistance technique et le soutien reçus des pays partenaires pour atteindre cet objectif peut accroître les efforts gouvernementaux et assurer une mise en place soutenue.
 - Entreprendre une évaluation nationale pour identifier les voies et moyens par lesquelles améliorer la capacité et fournir des méthodologies et des actions qui peuvent mener à une compréhension complète de, et guider la résolution soutenue/ l'assistance de :
 - L'ampleur de la perturbation dans la société civile et les besoins de réhabilitation pour une reconstruction s'imposant après les conflits afin d'évaluer les difficultés qui se posent lors de la réintégration des anciens combattants.
 - La nature et l'ampleur des besoins de réhabilitation et de formation des anciens combattants et des soldats démobilisés (les enfants y compris) afin de les rendre aptes à la réintégration dans la société civile.

- La nature et l'ampleur de l'assistance requise pour la réintégration des anciens combattants (les enfants y compris) dans la société civile.
- Il se pose un besoin d'évaluation de l'impact d'une trop forte criminalité sur certains secteurs de la société. Il faut considérer de quelles façons les secteurs de la vie de société compromis par le crime et les activités criminelles peuvent recevoir de l'assistance tout en impliquant les pays partenaires ; l'objectif est de réintégrer ces secteurs à la société.
- Il faut une assistance technique pour entreprendre ces évaluations et la création d'aptitudes indigènes pour traiter ces problèmes d'une manière soutenue dans les domaines où les partenariats avec les pays donateurs peuvent être créés et où le soutien est nécessaire.
- Entreprendre une évaluation nationale pour identifier les voies par lesquelles améliorer la capacité opérationnelle de la mise en vigueur de la loi et en plus :
 - Assurer un contrôle efficace de la production des armes, la possession et les transferts ;
 - Gérer les stocks, des armes saisies et confisquées, de l'excédent au niveau national et gérer les stocks existants. Il faut l'assistance technique et la formation pour que la gestion des stocks puisse se faire convenablement et d'empêcher ainsi que les armes légales puissent infiltrer la société. Dans ces régions, le lien entre les armes légales et illégales a pu être établi ; la prévention des fuites est donc d'une importance cruciale. La professionnalisation des agences de renforcement de la loi peut s'avérer nécessaire pour assurer de meilleurs contrôles.
 - Mettre en place des mécanismes de collecte, de destruction et de supervision des armes saisies, confisquées ou rendues, ou des armes en surplus.
 - Archiver, mettre à jour et moderniser les registres de transactions afin mieux se conformer aux recommandations du " Nairobi Co-ordinated Agenda for Action ", à la Déclaration de Bamako et à l'UNPoA.
 - Contrôler les modèles et les quantités d'armes faisant l'objet de vente illicite qui passent par le pays et qui l'affectent (par exemple surveiller les points d'entrée principaux, les réseaux principaux, les points de sortie principaux) ;
 - Gérer efficacement la supervision des frontières
 - Insister sur une bonne gestion, dans tous ses aspects, des armes légales en possession de la population civile et de l'Etat afin de prévenir les fuites vers le marché noir.
 - Porter l'assistance technique, financière et en formation sur :
 - La formation dans les techniques de collecte et de destruction.
 - La tenue d'archives, dans tous les aspects, sur les armes légales.
 - La gestion des stocks/localisation des excédents et destruction.
 - La coordination entre agences et coopération régionale.
 - La formation en matière d'équipement et de renforcement de la loi au niveau des frontières et des postes.

II - Actions qui peuvent faciliter des interactions pouvant aboutir à la coopération régionale :

- Accroître les points focaux au niveau de la région :
 - Les participants reconnaissent le rôle important du Secrétariat de Nairobi à cet égard. La priorité doit être accordée à un Secrétariat opérationnel qui peut coordonner et informer le processus de création de Points Focaux Nationaux dans la région, à l'échange d'information et au soutien des NFPs basés sur des principes directeurs communs et des critères se basant sur une procédure opérationnelle standard, une structure, des fonctions, etc.
 - Il faut qu'il y ait un peu plus de séminaires et de débats entre le Secrétariat et les points Focaux Nationaux pour développer des formes et des mécanismes sur la fonction, la coordination et la

coopération sans oublier les mécanismes qui servent dans l'échange d'information afin qu'ils soient conformes à la Déclaration de Nairobi et à la Coordination d'un plan d'action.

- L'adoption urgente, la signature et la ratification du " Draft Protocol on Firearms and Amunition for the Great Lakes and the Horn " (Protocole Préliminaire sur les Armes à Feu et les Munitions pour les Pays des Grands Lacs et pour la Corne de l'Afrique) créé en 2001 par EAPCCO
- L'amélioration des mécanismes conduisant à l'échange d'informations sur les activités criminelles entre la police, à la tenue d'archives et au dépistage des armes saisies et confisquées. A cet égard, on encourage les Points Focaux Nationaux à utiliser le secrétariat de EAPCCO.
- On encourage les Etats membres à traiter le manque de confiance qui, apparemment existe entre les agences ; sur le plan national, les Etats membres doivent se livrer à l'échange d'informations sur les SALW. Des mécanismes comme la création et la maintenance des bases de données nationales et l'échange d'information sur les stocks saisis et confisqués, les excédents de stocks et l'investigation criminelle doivent être utilisés pour construire la confiance et la coopération entre les agences et les Etats.
- L'assistance technique et le soutien des gouvernements Partenaires sur les questions suivantes peuvent se révéler d'une grande valeur, surtout quand ils portent sur la technologie, la formation d'unités spécialisées sur les armes illégales (localisation et confiscations), et la formation sur les stocks illégaux et/ou les techniques de destruction sur les stocks saisis et confisqués.
- La création d'un processus de consultation régulière pour coordonner les efforts et préparer les conférences de révision de la Déclaration Ministérielle de Nairobi, de l'Assemblée Bi-annuelle aux Nations Unies et du mécanisme de révision du UNPoA dans le cadre de l'OUA est d'une importance particulière. Le groupe recommande que les Etats membres et les gouvernements Partenaires s'engagent sur les points suivants:
 - Revoir les mécanismes de consultation et renforcer la conformité au programme d'action coordonnée de Nairobi.
 - L'assistance et la conformité aux recommandations de l'OUA pouvant aboutir à un Plan d'Action Africain issu de la Déclaration de Bamako
 - Mécanismes de consultation pour une position commune dans le processus de révision du UNPoA.
- Le soutien de la création d'une culture de démocratisation et une bonne gouvernance dans la région s'avère cruciale au succès de la mise en oeuvre du Programme d'Action des Nations Unies, de la Déclaration de Bamako et du Programme d'Action Coordinée de Nairobi. Ces deux sujets sont à la base de plusieurs conflits observés dans la région et, les traiter d'une manière suivie et complète peut éliminer la grande demande pour les SALW remarquée dans la région. L'assistance technique, l'acquisition des aptitudes et le soutien de la part des gouvernements Partenaires peuvent rendre la réussite de ces objectifs possible.
- La création d'un Centre Régional pour la gestion des armes, centre où l'information et l'expertise sont présentes, est une priorité. Les gouvernements partenaires peuvent fournir l'assistance technique, la formation et l'acquisition des aptitudes à un tel mécanisme et le soutien de la création et la maintenance d'une telle institution.

Afrique australe :

Président : Ambassadeur Carlos dos Santos (Mozambique)

Le groupe a remarqué que la sous-région était la seule qui était légalement soumise à un Protocole pour le Contrôle des Armes à Feu, des Munitions et Autres Matières du même Type. En tant que tel, le groupe a décidé de suivre les recommandations suivantes en rapport avec les priorités nationales, les urgences et les exigences pour la mise en place de mesures de prévention, de contrôle et d'éradication des SALW.

I - Actions qui peuvent faciliter la mise en oeuvre nationale des recommandations préalables

- Le principal point d'intérêt de la mise en oeuvre devrait être le Protocole de la SADC sur les Armes à Feu et cet intérêt devrait servir de guide aux plans d'amélioration de la capacité opérationnelle, de révision de la législation, d'éveil de la conscience publique et de collecte. Là, le Protocole de la SADC est le point de départ pour une mise en place pratique qui permettra également à chaque pays de se conformer aux principes des Nations Unies et de l'OUA sur les SALW.

- Structures pouvant servir à la mise en place au niveau national : Création de Points Focaux Nationaux et/ou d'agences/organismes de coordination nationale. Ces points focaux nationaux ne doivent pas être considérés de façon unidimensionnelle mais vraiment comme des inter agences et des interministériels représentant les acteurs principaux dans la prévention, la lutte et l'éradication des SALW, acteurs que sont les services de douane, l'immigration, la défense, la police, les affaires étrangères, etc. Le groupe a également recommandé que le NFP puisse travailler sur une base routinière, avec des interactions hebdomadaires, si pas quotidiennes.
- Renforcement de la Capacité Opérationnelle :
 - La plus grande priorité réside en la tenue d'archives et la maintenance des données informatisées. Il a été remarqué dans la région que seulement deux pays étaient partiellement informatisés mais une assistance technique urgente est requise pour développer ces systèmes
 - Formation des agents de renforcement de la loi dans la médecine légale, la balistique et l'informatique. Il faut installer des laboratoires dans chaque pays.
- Prévoir des équipements de recherche moderne et de détection, y compris les scanners, les équipements de communication et les ordinateurs portables
- Révision et harmonisation des législations nationales afin qu'elles comportent des clauses sur, non seulement les armes à feu, mais toute autre législation qui concerne le syndicat du crime et les activités criminelles. Il faut accorder une attention toute spéciale aux nouvelles régulations régissant la vente par procuration, le blanchiment de l'argent et le crime organisé.
- Mener des recherches nationales à la carte pour déterminer quels emplacements sont les plus susceptibles d'être affectés par les SALW ; quels lieux nécessitent des opérations, de quel genre et avec quelles ressources.
- Eveil préventif de la conscience publique et campagnes d'éducation pour alerter le public des dangers d'un mauvais usage d'armes à feu ; la formation et l'acquisition des capacités, pour améliorer les voies de mener ces campagnes, sont importantes.

II - Actions qui peuvent faciliter les interactions pouvant aboutir à une coopération régionale

- Création de Points Focaux Régionaux tels que recommandés par le Protocole de la SADC.
- Amélioration de l'échange d'information et coordination entre les secrétariats de la SADC et la SARPCCO et au service de la SADC, le comité technique sur les SALW de l'Organe de Défense, la Sécurité et les Politiques. Nous devons perfectionner nos mécanismes internes.
- Ratification urgente du Protocole de la SADC sur les Armes à Feu et les Munitions en août 2002 ; ici le groupe a remarqué que deux pays avaient déjà ratifiés le Protocole.
- Mener des opérations conjointes à travers les frontières sur tous les aspects du crime, et ces opérations concernent en particulier la saisie et la confiscation d'armes illégales.
- Mettre en place les recommandations du comité de formation de la SARPCCO afin de recevoir une formation sur des techniques opérationnelles conjointes, des connaissances juridiques et des opérations au niveau des frontières.
- Encourager la continuation du processus réussi Opérations Rachel à travers les frontières et qui concerne la saisie des armes et la destruction des caches d'armes ; encourager également les opérations à travers les frontières organisées par la SARPCCO dans le but d'identifier, de saisir et de détruire toute arme faisant l'objet de vente illicite dans la région.
- Amélioration des mécanismes qui conduisent à l'échange d'information entre la police, à la tenue d'archives et au dépistage des stocks saisis et capturés, y compris :
 - La rationalisation de l'information à travers les bureaux d'Interpol et de la SARPCCO et un usage amélioré de IWETS
 - Les formats

- La technologie
- La formation d'unités spécialisées dans les armes à feu (identification et confiscation)
- La formation sur les stocks illégaux et/ou les techniques de destruction des stocks saisis et confisqués
- La formation d'unités spécialisées pour entreprendre la collecte et la destruction des caches de SALW dans la région de la SADC
- Organisation de séminaires dans la région dans le but de parvenir à une harmonisation éventuelle de la législation et au développement de nouvelles législations quand le contexte l'exige.
- Echange d'information et organisation de réunions de région à région (plus particulièrement entre l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est).
- Mener des recherches comparatives avec les pays voisins et ceux affectés de la même manière en utilisant la population locale, les policiers, les officiels et l'assistance d'experts internationaux et la société civile.

Enfin, le Groupe a indiqué que les recommandations qu'il prônait devaient avoir priorité en tenant compte de ce qu'un pays pouvait entreprendre sur le plan national, ce qu'il pouvait réaliser en coopération avec les pays voisins et en s'enquérant sur l'assistance étrangère.

Différences et Point Communs

14. Après avoir considéré les discussions régionales, les participants ont recommandé que chaque sous-région puisse poursuivre la mise en oeuvre du UNPoA de façon soutenue tout en insistant sur les priorités identifiées dans chaque groupe de travail et en tenant compte des lignes directrices de l'action proposée par la Déclaration de Bamako de l'an 2000.
15. Malgré les différences remarquées dans les besoins, les urgences et les exigences par région, tous les participants ont remarqué qu'une série de priorités communes et d'exigences urgentes pour l'action, ont émergé.
 - 15.1 besoin de création de Points Focaux Nationaux et/ou d'agences de coordination nationale là où elles existent déjà ;
 - 15.2 création de Points Focaux Régionaux pour assister la coordination régionale et l'échange d'information ;
 - 15.3 besoin de renforcement des réglementations pour la gestion des armes, y compris le besoin de renforcer et d'harmoniser la législation à cet effet ;
 - 15.4 besoin de s'engager dans des programmes de formation, d'acquisition des aptitudes, dans tous les aspects de la question et surtout celle du contrôle des frontières, pour les agents de renforcement de la loi ;
 - 15.5 amélioration, quand elle s'impose, de la capacité opérationnelle à mettre en place et la gestion des stocks, la supervision, la destruction et les contrôles des frontières ;
 - 15.6 amélioration dans l'échange d'information et les mécanismes de coopération pour prévenir, lutter et éradiquer le trafic illicite des armes légères ;
 - 15.7 renforcement de la capacité des Etats à coopérer dans l'identification et le dépistage à temps et d'une manière sûre, des SALW ;
 - 15.8 réduction de la disponibilité et de la demande à travers :
 - 15.8.1 la prévention, la lutte et l'éradication de la production d'armes illicites, la possession et les transferts ;
 - 15.8.2 insister sur l'éveil de la conscience publique et l'éducation ;
 - 15.8.3 collecte efficace et mécanismes de destruction tant pour les excédents que pour les armes illégales ; et
 - 15.8.4 réhabilitation et assistance à la réintégration des soldats démobilisés, des ex-combattants et en particulier, des enfants soldats.
 - 15.9 réduction de l'impact de la disponibilité des armes sur les groupes vulnérables

16. De plus, tous les groupes ont recommandé l'amélioration des structures existantes pour la coordination, la gestion de coopération et les secrétariats régionaux et continentaux. A cet égard, les participants ont pressé leur régions respectives de ratifier les accords existant pour prévenir, lutter et éradiquer la vente illicite des SALW dans tous ses aspects ; créer des initiatives régionales et des accords là où ils n'existent pas, et recommander au Secrétariat de l'OUA/EU le commencement d'un processus à long terme afin qu'il puisse générer un programme d'actions relié à la Déclaration de Bamako et qui est compatible avec les initiatives régionales actuelles et avec les objectifs du Protocole de Vienne sur les Armes à Feu ; ce protocole complète la Convention des Nations Unies sur le crime organisé transnational, la Convention Africaine sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme ; ce processus est également compatible avec le UNPoA et il doit être consultatif, impliquant tous les pays africains à travers la préparation d'une réunion continentale représentant les experts de gouvernement.
17. Enfin, les participants se sont mis d'accord pour concentrer la mise en place de leurs efforts sur les sous-régions en tenant compte des besoins immédiats et à long terme, caractérisant chaque sous-région ; ils doivent concentrer les actions à court terme sur l'acquisition des aptitudes, les besoins de formation et d'assistance technique vu que ces derniers sont considérés comme fondamentaux et urgents pour assurer une action soutenue à long terme.

Partenariats

18. Après avoir remarqué les différents besoins et priorités par région et les points communs et urgences, les délégués à la conférence ont entamé la discussion sur des partenariats éventuels afin de pouvoir mettre ces besoins en place. Dans le but d'entreprendre cette tâche, un groupe de travail des pays de l'OCDE a été formé et il reflétait les lignes directrices des arrangements de partenariats entre les pays de l'Afrique et les pays de l'OCDE ainsi que leurs structures sous-régionales selon les cas.

Les lignes directrices du groupe partenaire suivant ont alors été traitées en plaçant les pays africains dans le contexte du UNPoA :

- Les projets concernant les pays africains doivent refléter les besoins et les priorités africains. Ils peuvent varier entre les sous-régions et les pays.
- Le mécanisme de mise en place des projets revient aux pays africains. L'assistance et la coopération doivent faire l'objet d'une demande.
- Le partenariat avec la société civile doit être soutenu à toutes les étapes des projets sur les SALW.
- Les projets sur les SALW ne doivent pas être considérés de façon isolée mais d'une manière complète en insistant, entre autres questions, sur les aspects de la sécurité du développement ainsi que sur les besoins d'assistance humanitaire.
- Les partenariats doivent être orientés de façon à assurer des efforts continus et ils doivent concorder avec chaque cas pris séparément tout en tenant compte de l'environnement local et des capacités de mise en place.
- Les partenariats doivent être compatibles avec le UNPoA, la Déclaration de Bamako et les autres accords régionaux et sous-régionaux et ils doivent atteindre leurs buts et objectifs à travers des actions pratiques concrètes.
- Pour soutenir la coordination, les partenaires potentiels doivent chercher à informer l'UNDDA des opportunités de partenariats au fur et à mesure qu'elles se présentent, ainsi que des rapports sur les leçons qui en découlent, pour assurer la complémentarité aux plans global, régional, sous-régional et national. Cela ne devrait pas exclure les autres échanges informels d'information entre les pays et les régions.
- Une telle coopération doit être ouverte et transparente et elle doit pouvoir établir la complémentarité de l'effort pour éviter la duplication ou la frustration qui pourrait découler des autres activités liées aux SALW et pour assurer la meilleure utilisation possible des ressources de la communauté internationale.
- Les parties concernées de tous les gouvernements, y compris les agences de développement, doivent s'engager dans la mise en oeuvre du UNPoA.

19. Des débats issus de ces lignes d'action, les délégués à la conférence ont émis Les propositions suivantes :

- 19.1 les partenariats doivent se développer entre les agences gouvernementales, entre les gouvernements, entre les régions et entre les gouvernements et la société civile.

- 19.2 Vue la non isolation de l'Afrique de son contexte, le UNPoA doit être mis sur les plans national, régional et global ;
- 19.3 en cas de besoin d'assistance internationale supplémentaire, la mise en place doit s'effectuer d'une manière organisée et coopérative selon les besoins des sous-régions africaines, indépendamment et globalement ; et
- 19.4 les partenariats doivent soutenir les mécanismes établis par l'OUA et les organisations sous-régionales pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits en Afrique.
20. En plus, un nombre de pays africains ont noté que l'assistance n'est pas nécessairement économique. Ils ont par exemple mis en lumière le rôle clé que pourraient jouer les pays de l'OCDE en utilisant les contacts bilatéraux avec les pays donateurs pour débattre des problèmes liés au contrôle des exportations et d'essayer d'obtenir des engagements de la part de ces Etats pour qu'ils puissent mettre un frein à leurs exportations d'armes légères et de petit calibre vers l'Afrique.
21. Ces débats se sont accordés sur le fait qu'il existe un besoin de générer un Partenariat solide entre les pays de l'OCDE et les pays africains dans tous les aspects du UNPoA ; les délégués ont été d'accord pour recommander de meilleures interactions et la continuité d'un dialogue à long terme pour promouvoir la mise en place du UNPoA en Afrique. De plus, en relation avec les partenariats possibles entre les gouvernements et la société civile, la conférence a fait remarquer que la collaboration est désirable et doit être étendue.
22. A cet effet, les participants à la conférence ont examiné un nombre de présentations, par la société civile, sur les différents aspects de la vente illicite des armes légères et de petit calibre. Les présentations comprennent les aspects suivants : la collecte, la destruction et l'éveil de la conscience publique ; la gestion et la supervision des stocks ; l'amélioration de la capacité opérationnelle pour le renforcement et l'amélioration du contrôle des frontières ; l'amélioration de la législation ; le contrôle de la production, de la possession et des transferts ; l'amélioration des échanges d'information et la coopération dans le contrôle du trafic des armes illégales. Une étude de cas du plan national de la République de Tanzanie a été présentée par les officiels du gouvernement, la société civile tanzanienne et les experts internationaux. Ce plan a été considéré comme un plan national d'action complet élaboré pour la gestion des armes et le désarmement qui comprend des partenariats solides entre les communautés, la société civile et le gouvernement.
23. De toutes les présentations de la société civile, de cas d'études, et de débats, un grand nombre de recommandations a découlé de cette conférence. Elles portaient sur les différents rôles que la société civile peut jouer pour soutenir le UNPoA, y compris :
- L'assistance directe dans la mise en place (comme le rôle de la société civile dans le soutien du gouvernement dans sa mise en place du Plan National Tanzanien pour la Gestion des Armes et le Désarmement) ;
 - Fournir une expertise sur des aspects techniques (telles l'harmonisation de la législation, la recherche sur l'impact des armes légères sur les communautés locales, les techniques de marquage, de dépistage et de destruction) ;
 - L'éveil de la conscience publique et la promotion d'une culture de la paix (par exemple, des campagnes de collecte d'armes, l'amélioration de la sécurité personnelle et des campagnes d'éducation publique) ;
 - Dissémination et recherche dans les domaines politique et académique (à travers par exemple, la création d'évaluation statistiques et quantitatives sur la nature et le statut du problème ; interventions de politiques innovatrices au niveau local et national ; publication, dissémination et échange d'information sur les aspects du problème et des solutions potentielles) ;
 - Formation et acquisition des aptitudes (comme la formation des ONG pour leur spécialisation dans les questions d'armes légères ; la formation des officiels publics ; la formation des formateurs) ;
 - Médiation du dialogue entre les communautés affectées et les partenaires internationaux au niveau des gouvernements et de la société civile (comme l'identification des urgences et des priorités de base et porter les réclamations des communautés au niveau politique ; e identification des sources potentielles de fonds pour soutenir les programmes d'action nationale) ; et le
 - Soutien actif (dans la supervision de la quantité et de l'impact de la vente, dans tous ses aspects, des armes légères et de petit calibre).
24. Les délégués à la conférence ont exprimé leur reconnaissance envers le Gouvernement sud-africain et le comité organisateur pour leur généreuse hospitalité. Ils ont également exprimé leur sincère appréciation pour le Secrétariat et pour SaferAfrica, en particulier pour leur excellente organisation de la conférence.